

La Chine évoluerait-elle vers un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ?

Jean-Pierre Cabestan



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/672>
ISSN : 1996-4609

Éditeur

Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2004
ISSN : 1021-9013

Référence électronique

Jean-Pierre Cabestan, « La Chine évoluerait-elle vers un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ? », *Perspectives chinoises* [En ligne], 84 | juillet-août 2004, mis en ligne le 01 juillet 2007, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/672>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

La Chine évoluerait-elle vers un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ?

Jean-Pierre Cabestan

- 1 Quelles perspectives pour le régime politique chinois¹ ? La réponse à cette question est particulièrement ardue car la Chine, plus que beaucoup d'autres pays, a évolué de manière atypique, tant à l'époque où elle était totalitaire que depuis la mort de Mao Zedong, et surtout depuis la fin de la Guerre froide et du communisme européen². Pour de multiples raisons, son parcours a été original et a de grandes chances de le demeurer. Cela ne signifie pas que toute rupture avec le système politique actuel, en particulier que toute transition démocratique, doivent être exclues. À long terme, l'on ne peut s'empêcher de penser que le régime politique actuel dirigé par un parti unique qui, en dépit de ses métamorphoses, se réclame encore du communisme aura disparu. Mais pour céder la place à quoi ? L'on sait que la transition démocratique n'est clairement pas envisagée par la direction politique qui contrôle aujourd'hui le pays. En septembre 2004, quelques jours avant de succéder à Jiang Zemin à la tête de la puissante Commission militaire centrale du pays, Hu Jintao, le chef du Parti et de l'Etat ne déclarait-il pas que la démocratie occidentale constituait une « impasse » pour la Chine³ ? La pression en faveur d'une plus grande libéralisation, voire démocratisation du régime chinois existe bel et bien, y compris au sein du Parti communiste (PC), et l'on aurait tort de l'ignorer ou même de la négliger. Mais ce que je voudrais tenter de montrer ici est la grande capacité d'adaptation — et donc de résistance — du PC chinois, de sa direction et de sa nomenclatura, en tant qu'institution exerçant de manière monopolistique le pouvoir politique et désireuse de maintenir ce monopole.
- 2 Depuis le lancement des réformes en 1979, cette adaptation s'est appuyée à la fois sur une redéfinition — de fait une réduction — de la sphère politique et une « modernisation » indéniable de l'Etat et de sa relation avec la société. Et pour un certain nombre de motifs qui vont être brièvement développés, cette adaptation réussie⁴ a de fortes chances de se

poursuivre dans un avenir prévisible, c'est-à-dire à moyen terme, permettant au PC de maintenir à la fois son monopole sur le politique et son emprise sur les piliers essentiels de l'économie, tout en acceptant un certain nombre d'accommodements avec la société, et en particulier ses nouvelles élites, par le truchement du développement d'institutions plus équitables de résolution des conflits (institutions judiciaires, d'arbitrage et de conciliation), de systèmes de consultations plus ou moins institutionnalisés (assemblées populaires, *think tanks*, sondages d'opinion) ainsi que par l'instillation de mécanismes proto-démocratiques au sein d'un appareil du Parti où la promotion restera avant tout fondée sur des mécanismes de cooptation.

- 3 Il est une idée préconçue au sujet du système politique chinois actuel : alors que la société, sous les coups de boutoir d'un développement sans précédent de l'économie et de l'ouverture du pays sur l'étranger, s'est profondément transformée, l'Etat serait resté immobile, impavide et impassible, maintenant fermement le monopole du pouvoir politique entre les mains de la nomenklatura du Parti communiste, continuant de contrôler étroitement toute action sociale organisée et tuant dans l'œuf, pour reprendre les termes affectionnés par Jiang Zemin, toute expression dissidente jugée à ses yeux déstabilisante ou irrévérencieuse. Bref, le système politique serait demeuré totalitaire⁵.
- 4 Or, depuis la mort de Mao Zedong, et plus encore depuis la répression de Tiananmen et la relance des réformes économiques par Deng Xiaoping en 1992, l'Etat, ou plutôt le Parti-Etat qui officiellement préside aux destinées de la Chine, s'est profondément transformé. Ces métamorphoses semblent avoir été autant de réformes voulues et assumées par la direction centrale du pays dans le seul but de perpétuer la dictature du PC en la modernisant et l'adaptant, avec le meilleur « coût-avantage », au nouvel environnement économique, social et international auquel celle-ci se trouve confronté. Mais là encore, comme nous allons le voir, cet environnement a joué un rôle plus direct et plus net que l'on croit souvent sur les mutations engagées.
- 5 Il est clair que les fondements politiques et institutionnels du système mis en place par Mao Zedong en 1949 n'ont pas été formellement remis en cause. Néanmoins, avec la mort de Mao en 1976, puis le retour de Deng Xiaoping au pouvoir et le lancement des réformes fin 1978, à mon sens, la Chine est sortie du totalitarisme pour entrer dans une ère que certains ont appelée post-totalitaire, d'autres autoritaire. La fin des mouvements de masses, le recul de l'idéologie, la stabilisation du fonctionnement des institutions ainsi que le retrait partiel et progressif du Parti-Etat des sphères économique et sociale constituent les facettes les plus souvent évoquées de cette importante mutation⁶. Cherchant à prendre en compte les effets souhaités et pervers de la dissémination verticale (décentralisation en faveur des autorités provinciales puis municipales) et horizontale (collégialité, limitation des cumuls, restauration des institutions formelles de l'Etat) des pouvoirs au sein de la nomenklatura, certains auteurs, tels Michel Oksenberg, Kenneth Lieberthal et David Lampton ont appliqué à la Chine le concept d'« autoritarisme fragmenté »⁷. Pour ma part, l'évolution du système depuis Tiananmen et surtout la relance des réformes économiques par Deng Xiaoping en 1992, puis la libéralisation limitée et contrôlée engagée sous Jiang Zemin et poursuivie par Hu Jintao, m'ont conduit à lui préférer celui d'« autoritarisme assoupli », établissant ainsi volontairement un parallèle avec le Taiwan des années 1970⁸.
- 6 Cette hypothèse de travail ne préjuge en rien d'une évolution similaire de la Chine populaire vers la démocratie, disons, d'ici une décennie : au contraire, la mise en regard de ces deux Etats, comme nous le verrons, laisse entrevoir des cheminements futurs

probablement fort différents. Les fondements idéologiques largement opposés des deux systèmes politiques (l'un soviétique, l'autre libéral), la rémanence sur le continent d'institutions encore imprégnées de culture totalitaire (telle la Sécurité publique ou, dans une moindre mesure, les organes de propagande du Parti), la volonté du PC de maintenir son étroit contrôle sur les hauteurs essentielles de l'économie, et en particulier de l'industrie (et ceci en dépit l'importance relative du secteur public à Taiwan jusqu'aux années 1990), ou encore la simple inégalité de taille géographique et humaine ou de niveau de développement moyen des ensembles considérés militent dans ce sens. En même temps, la communauté de culture, et en particulier de culture politique et juridique, entre ces deux sociétés, l'adhésion des deux partis dirigeants (le PC et le Kuomintang) aux principes organisationnels du léninisme ainsi que la privatisation graduelle, l'ouverture sur l'étranger ainsi que l'essor général et rapide de l'économie continentale sont autant de données de nature à établir des rapprochements.

- 7 La limite évidente des concepts de post-totalitarisme ou d'autoritarisme, même assoupli, ou fragmenté est, comme la notion de totalitarisme, leur caractère statique. En effet, ces notions ne permettent pas d'embrasser les facteurs qui forcent le système à évoluer et qui nous intéressent tout particulièrement ici. Pour Oksenberg, ceux-ci sont au nombre de quatre : les réponses particulières et les solutions *ad hoc* de la direction du Parti aux changements structurels qu'elle a provoqués, l'ouverture sur l'étranger, l'émergence d'une proto-économie de marché et la transformation des moyens de communication (Internet) et de transport⁹. L'on pourrait ajouter d'autres facteurs tels l'accroissement régulier des revendications du corps social, que celles-ci proviennent des bénéficiaires ou des victimes des réformes, ainsi que l'irruption d'une classe d'entrepreneurs privés (de fait ou de droit privés faudrait-il préciser) qui maintient des liens étroits mais de plus en plus complexes avec le pouvoir politique¹⁰. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces évolutions a favorisé une transformation générale, une adaptation du Parti-Etat et du système politique que je serais tenté de qualifier par le terme volontairement vague et apparemment neutre de « modernisation ».
- 8 Cette modernisation du Parti-Etat n'est évidemment pas la « cinquième modernisation » voulue par Wei Jingsheng en 1979 (la démocratie) ; elle n'englobe donc pas l'idée d'une démocratisation. Mais elle recouvre une réalité qui est également extérieure aux « quatre modernisations » annoncées par Zhou Enlai en 1975 (agriculture, industrie, sciences et techniques, et défense nationale) puis reprises par Deng en 1978. Elle touche au système politique, à ses structures, à ses cadres, aux institutions gouvernementales et judiciaires, au droit ainsi qu'aux relations que l'Etat entretient avec la société.
- 9 Cette modernisation du système politique n'est pas neutre, on l'aura compris : elle consiste à adapter le mieux possible l'Etat au nouvel environnement sans avoir à remettre directement en cause le pouvoir monopolistique exercé par le PC sur les sphères politique, administrative (civile et militaire) et judiciaire. Elle implique une certaine stabilisation des mécanismes de fonctionnement sans pour autant permettre une complète institutionnalisation du système politique. L'objectif affiché de cette stratégie est de fournir au pays la stabilité nécessaire pour réussir son développement économique et s'imposer sur la scène mondiale comme une puissance de tout premier plan— le *fuqiang* bien connu des modernisateurs chinois du XIX^e siècle. Développement économique,

puissance internationale et nationalisme, stabilité et modernisation de l'Etat, nous avons là les quatre principaux fondements de la légitimité du régime chinois actuel.

- 10 Cette modernisation-adaptation a inclus de nombreuses réformes :
- la formation en masse de cadres plus compétents, en Chine et à l'étranger ;
 - la création d'une fonction publique, certes dirigée par le PC, mais jouissant d'un certain nombre de garanties assurant sa stabilité et son efficacité ;
 - la transformation des institutions gouvernementales (ministères, commissions, bureaux locaux, etc.) en organismes non plus chargés de gérer directement les entreprises sous leur tutelle, mais responsables de la mise en œuvre des politiques publiques de leur secteur d'intervention ;
 - l'établissement de systèmes administratifs nationaux ou locaux d'inspiration occidentale (fiscalité, banques, protection sociale, retraites, contrôle des opérations de Bourse, etc.), dont certains, notamment la réforme fiscale de 1994, ont contribué à recentraliser dans une certaine mesure l'Etat et à construire un « Etat moderne » ;
 - le rétablissement et la diversification des organismes de contrôle du Parti-Etat, des cadres dirigeants et de la corruption (commissions de contrôle de la discipline du PC, ministère du Contrôle, parquets, Administration générale de contrôle des comptes, etc.) ;
 - la remise à l'honneur des institutions formelles du système politique d'inspiration soviétique (en particulier des assemblées populaires) et le transfert à ces institutions, dont l'élection reste dirigée par le PC, d'un nombre limité de compétences (ainsi, les assemblées populaires exercent une influence particulière sur les processus législatifs)¹¹ ;
 - l'introduction d'élections plus ou moins pluralistes à la périphérie du système (comités de villageois, puis comités de citoyens) et le lancement de quelques expériences à l'échelon base de l'administration, le canton et le bourg¹² ;
 - la simplification des procédures administratives et l'amélioration des relations entre l'Etat et les administrés (un exemple typique est la délivrance facilitée des passeports) ;
 - la mise en place de règles légales et d'institutions permettant d'apporter une certaine sécurité juridique aux citoyens chinois comme aux investisseurs étrangers, mise en place accélérée depuis l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2001¹³ ;
 - la réactivation ou le développement d'institutions de recours extrajudiciaires destinées à régler les conflits au sein de la société ou entre la société et l'Etat : organismes d'arbitrage, de médiation et de conciliation, bureaux des plaintes (*xinfangke*)¹⁴ ;
 - et la multiplication des enquêtes d'opinion (dont les résultats sont souvent maintenus secrets) destinées à mieux appréhender l'état d'esprit des administrés, d'une collectivité territoriale ou d'une catégorie sociale particulière (avec l'assistance d'instituts semi-privés tel Horizon *Lingdian zhibiao*, etc.).
- 11 À la lecture de cette liste, il est clair que cette modernisation n'a pas été seulement une adaptation technique à la mondialisation et à l'OMC, mais a aussi poursuivi des objectifs beaucoup plus directement politiques : mieux gérer des inégalités socio-économiques croissantes, assurer la stabilité de la société ainsi que renforcer la légitimité intérieure et internationale du régime. Ainsi, l'introduction à la marge de mécanismes de consultations et d'élections s'efforce à la fois d'amortir les tensions sociales et d'améliorer l'image de la Chine. De même, la multiplication des voies de recours légales, administratives ou *ad hoc* de la société peut être interprétée comme l'application du principe, cher à Deng, selon lequel « la stabilité prime sur tout » (*wending yadao yiqie*). En d'autres termes, à l'intérieur comme sur la scène internationale, le gouvernement chinois s'efforce avant tout de

désamorcer les conflits et d'éviter la confrontation, afin, espère-t-il, de rester maître du jeu.

- 12 Toutefois, cette modernisation-adaptation a été beaucoup moins pensée, beaucoup moins l'expression d'un grand dessein imaginé à l'avance qu'on a pu le croire. Elle a aussi été réactive et a cherché à accommoder les revendications les moins dangereuses ou déstabilisantes de la société (et des partenaires étrangers) afin de mieux préserver l'essentiel, c'est-à-dire le contrôle par le PC du pouvoir politique et de la vision d'avenir du pays.
- 13 C'est dans cette problématique que l'on peut inscrire une partie de la réforme juridique ou l'élargissement de certaines libertés publiques. De fait, depuis 1997, la réforme légale et l'établissement d'un Etat de droit se sont substitués à « l'introuvable réforme politique », elles sont en quelque sorte devenues des réformes politiques par défaut. D'où les pressions de la société et, parfois, les reculs du pouvoir dans ce domaine. À cet égard, l'affaire Sun Zhigang, survenue au printemps 2003 est révélatrice de cette nouvelle et toute relative flexibilité du gouvernement chinois. Sun, un jeune graphiste migrant arrêté à Canton à l'occasion d'un contrôle d'identité est mort en détention à la suite de mauvais traitements. Son décès provoqua, sous la pression de juristes locaux, un assouplissement, décidé par Wen Jiabao en personne, des restrictions touchant le droit de résidence des migrants en ville.
- 14 Il est indéniable que cette modernisation-adaptation du système politique a favorisé une certaine institutionnalisation du système. La régularité des congrès et des plénums du PC, des réunions de l'Assemblée nationale populaire ou des assemblées locales en est une des manifestations les plus visibles. Les procédures constitutionnelles et les règles de fonctionnement des institutions de l'Etat sont formellement respectées, plus souvent invoquées et plus transparentes¹⁵. Et, en particulier depuis la promulgation de la loi sur la législation de 2000 (*lifafa*), la hiérarchie des normes juridiques s'est peu à peu clarifiée¹⁶.
- 15 Cependant, par définition cette institutionnalisation restera, dans le cadre du système politique actuel, incomplète. La soumission de l'Etat au PC (*dangzheng yitihua*) et le caractère largement opaque et non démocratique du second, en dépit des velléités affichées depuis 2003 par Hu Jintao, rendent un certain nombre de processus de décision ou de relations entre organisations difficilement institutionnalisables¹⁷ : la nomination des cadres dirigeants nationaux et locaux (encore décidée par cooptation sur la base de consultations multiples et complexes), les relations entre le centre et les provinces (et entre les collectivités locales des divers échelons)¹⁸, le rôle de « Parlement » du comité central, les modes de décision (vote, consensus ?) au sein du bureau politique et de son comité permanent (9 membres) ainsi que le processus de succession politique. Par exemple, si certaines assemblées locales, pourtant toujours dominées par les cadres du PC, ont parfois cherché et réussi à imposer des choix qui n'étaient pas ceux que le Parti avait officiellement arrêtés, ces cas font encore figures d'exceptions. De même, alors que le PC hésitera à nommer un secrétaire ou un gouverneur trop impopulaire, il restera maître du processus de nomination puisque c'est lui qui contrôle le vivier où puiser les cadres dont il a besoin. Enfin, le maintien à la tête de la Commission militaire centrale de Jiang Zemin pendant deux années après le XVIe congrès du PC (octobre 2002) illustre les difficultés d'institutionnalisation des positions suprêmes : c'est l'évolution du rapport des forces entre Hu Jintao et ses détracteurs (groupe de Shanghai et autres proches de Jiang) qui a contraint l'ancien Président à prendre sa retraite en septembre 2004.

- 16 Mais l'institutionnalisation complète du régime n'est pas la première priorité des dirigeants chinois. Ceux-ci ont plutôt mis l'accent à la fois sur la gestion *ad hoc* mais rapide des conflits sociaux dans un environnement économique de plus en plus inégalitaire, l'appropriation étatique ou familiale des secteurs d'activité économique les plus vitaux, dynamiques ou prometteurs et la protection nationaliste de ces secteurs contre les effets des mécanismes de marché, ainsi que sur la mise en place d'une sorte d'« alliance » que certains appelleront « de classe » avec les élites du pays et en particulier les nouvelles élites afin, entre autres choses, de les dissuader d'engager une quelconque transition démocratique. Ce pari n'est pas gagné d'avance, et l'on est en droit de penser qu'à terme, il se révélera vain, tant l'essor économique actuel a provoqué une pluralisation des intérêts. Mais il est important ici d'insister sur le fait que, pour l'heure, exhibant le repoussoir que constitue aux yeux des élites urbaines toute « révolte de gueux » et renforcée par la symbiose persistante entre le Parti et la sphère économique, cette stratégie a porté ses fruits ; l'alliance entre la direction du PC et les élites tient et même semble se consolider grâce à la mise en place d'un système politique à la fois plus consultatif et plus élitiste.
- 17 Autoritaire, le système politique chinois le reste mais, le régime a en même temps entrepris, notamment depuis Tiananmen, de sensiblement moduler son autoritarisme en fonction des catégories sociales considérées. Il a poursuivi un processus contrôlé de libéralisation et a multiplié les processus informels de consultations de la société et en particulier de ses élites. Enfin, il s'est efforcé de ne s'aliéner aucune des nouvelles élites, allant jusqu'à accueillir au sein du PC les entrepreneurs privés ou soi-disant privés.
- 18 Cette modulation de l'autoritarisme chinois est encore un terrain de recherche en friche. Et peut-être que certains trouveront cette notion guère pertinente. Pourtant, force est de constater que le pouvoir revendique aujourd'hui une représentation privilégiée des élites. C'est le vrai sens de la « théorie » des trois représentations (*sange daibiao*) rendue publique par Jiang Zemin en 2001 : le Parti représente les forces productives et la culture avancées bien plus que l'ensemble de la société ; il défend donc plus directement les intérêts des premières que de cette dernière. Renouant avec une tradition confucianiste plurimillénaire, cette approche élitiste du corps social a aussi des prolongements concrets : c'est ainsi que le pouvoir a volontairement laissé se développer des alvéoles de liberté d'expression au sein de certaines catégories privilégiées de la société, ou plutôt *danwei* (unités de production), à la condition évidemment que cette liberté ne soit pas utilisée pour communiquer publiquement vers la société dans son ensemble. Cela est le cas tout d'abord de la nomenklatura économique, de la « ploutocratie » du pays, des fils et filles de dirigeants qui contrôlent directement de nombreuses entreprises étatiques ou quasi-étatiques : en dépit de campagnes régulières contre la corruption, ceux-ci restent souvent au-dessus des lois, protégés par les normes et coutumes du Parti¹⁹. Cela est aussi le cas des universités et des centres de recherche où la liberté académique a fait de larges progrès ces dernières années sans que les débats qui s'y développent soient pour autant relatés par *le Quotidien du peuple* (que de toute façon plus personne ne lit) ou les autres publications officielles du pays. De même, les revendications des étudiants (les protestations contre le bombardement de l'ambassade chinoise de Belgrade ou l'insécurité sur les campus) sont rapidement prises en compte sinon toujours satisfaites. L'on pourrait dire la même chose, *mutatis mutandis*, des demandes des entrepreneurs privés ou para-privés auprès des autorités locales sur lesquelles ils exercent une ascendance croissante. Et d'une manière générale, les élites chinoises jouissent d'un accès

privilegié à l'information, en particulier si elles maîtrisent l'anglais. En d'autres termes, les élites de demain sont choyées par le pouvoir.

- 19 En revanche, la tolérance du PC reste bien plus limitée à l'égard des milieux ouvriers ou paysans et des plaignants sans éducation. Les mouvements sociaux (grèves, manifestations) sont certes moins souvent (ou sévèrement) bannis qu'autrefois — de fait, leur augmentation rapide rend toute interdiction illusoire —, mais les meneurs sont encore l'objet d'une répression sans concession en particulier lorsque la mobilisation prend un tour politique (cf. les événements de Liaoyang en 2002). De même, les reprises en main en accordéon de la meilleure presse, tel au printemps 2004 le *Nanfang dushibao* (Journal métropolitain du sud), traduisent la nervosité du pouvoir dès que les nouvelles élites s'aventurent à communiquer trop librement avec la société. De plus, cette modulation présente une limite évidente : toute action politique hétérodoxe, publique et organisée reste proscrite et immédiatement réprimée d'où qu'elle provienne (par exemple, la création d'un parti politique indépendant).
- 20 Parallèlement, afin de gagner la confiance des élites, le pouvoir suscite ses conseils et opinions sur un nombre croissant de dossiers. La consultation des experts est de fait devenue un des ressorts essentiels de la légitimité du régime actuel²⁰. Et ces experts et les centres ou les universités qui les hébergent se sont pris au jeu, rivalisant pour obtenir et conserver l'oreille des dirigeants et revendiquant avec orgueil une influence souvent démesurée sur les processus de décision gouvernementaux.
- 21 La question n'est pas ici de dénigrer l'utilité de ces consultations : elles améliorent indéniablement la qualité des décisions et contribuent à revaloriser le rôle des experts au détriment des dirigeants politiques, qui restent pour la plupart des généralistes, et ceci en dépit de leur formation technique dominante (d'ingénieur en particulier). Mais de ce fait, ces consultations tendent à négliger l'avis de la société dans son ensemble tout en donnant à ces conseillers l'illusion de prendre part à des décisions qui restent prises ailleurs.
- 22 Certes, le PC en tant qu'institution n'est ni monolithique ni extérieur à la société. Les réformes économiques et la mondialisation l'ont contraint à négocier de plus en plus souvent avec des forces (intérieures et transnationales) qu'il ne contrôle pas et auprès desquelles il doit renouveler et renforcer sa légitimité (d'où les « trois représentations » de Jiang). Ces marchandages successifs l'ont atteint et l'ont transformé, à la fois sur le plan structurel et pour ce qui concerne ses cadres et ses membres. S'il continue de coopter ses responsables, les modes de sélection de ceux-ci ont changé : les résultats économiques, le « bon gouvernement » et la gestion pacifique des conflits sont devenus des critères importants de promotion²¹. Et surtout l'imbrication des intérêts du Parti avec ceux des nouvelles élites — ne serait-ce que l'objectif commun de créer des emplois — est telle qu'il lui est toujours plus difficile de revenir en arrière et de regagner le terrain perdu dans les sphères économique et sociale. Le démantèlement d'une grande partie de l'industrie d'Etat déficitaire et la multiplication des œuvres caritatives sont des réalités aujourd'hui assumées par le pouvoir.
- 23 Il n'en reste pas moins que les hauteurs politiques — et économiques (les secteurs vitaux tels que l'énergie, l'armement, les transports, la construction) — du régime demeurent le monopole de l'institution communiste et que l'on voit mal ce monopole s'effriter — sauf crise sociale ou économique majeure que justement les autorités actuelles s'efforcent par tous les moyens de juguler et sont jusqu'à présent parvenus à éviter. Et l'on peut penser que les projets de démocratisation partielle du fonctionnement du PC ont pour objectif

d'accroître la cohésion de l'édifice et y contribueront probablement. Si au sein du Parti, les partisans d'une plus nette libéralisation du système existent bel et bien, ils ne semblent pas disposés à prendre le risque d'une rupture, et donc d'une scission, avec leurs camarades plus conservateurs, car ils sont trop liés à ces derniers par de multiples liens de nature ploutocratique. En outre, l'on ne perçoit pas au sein des élites plus autonomes de mouvements assez puissants pour organiser une sortie du modèle politique (et économique) actuel. En d'autres termes, le PC chinois a adopté une stratégie corporatiste délibérée qui a pour l'instant réussi²². Au risque de simplifier, l'on serait tenté d'avancer que dans les années à venir, étroitement liés au Parti, les plus importants segments de ces élites (les élites économiques et culturelles) resteront avant tout engagés dans leur enrichissement personnel, l'amélioration de leur bien-être et l'élargissement de leurs libertés individuelles ou catégorielles. Quant aux élites politiques (en particulier les cadres), elles tenteront de tirer le meilleur parti des aménagements introduits par Hu Jintao dans les règles de cooptation au sein du PC pour faire avancer leur carrière de manière satisfaisante. Et les unes comme les autres ne continueront de se mobiliser que par intermittence autour des grands thèmes nationalistes afin de peser sur le pouvoir (Taiwan, Senkaku, etc.).

- 24 Ce mélange inédit d'autoritarisme assoupli, d'élitisme et de libéralisation sélective peut-il perdurer ? La réponse est un oui circonstancié. En effet, qu'est-ce qui pourrait faire évoluer les choses ? Une crise sociale ou économique majeure serait indéniablement de nature à diviser le Parti et à inciter certains de ses dirigeants à proposer une transition démocratique²³. Mais, d'une part, cette crise est loin d'être aussi probable que le prédisait en 2001 un Gordon Chang²⁴. D'autre part, les partisans de la démocratie l'emporteraient-ils ? Rien n'est moins sûr tant les précédentes crises politiques ont en général favorisé les forces les plus conservatrices et nationalistes du Parti, notamment si les gouvernements étrangers commencent à montrer leurs préférences. L'ampleur des problèmes sociaux, économiques, financiers, démographiques mais aussi institutionnels et juridiques à résoudre et dont la solution ne se trouve pas dans la « pochette-surprise » de la démocratie incite déjà les élites chinoises à la prudence. L'évolution des débats intellectuels au cours des années 1990 en témoigne²⁵. En outre, en dépit des faiblesses connues du système économique actuel (entreprises d'Etat, système bancaire, agriculture, environnement), le Parti-Etat chinois s'est réformé et s'est modernisé avec un succès autrement plus net que le soviétique, faisant accroire à beaucoup sa capacité à encaisser le coût et les coups de l'accession à l'OMC, grâce notamment à une introduction pour le moins limitée des mécanismes de marché. Et le profond élitisme des élites chinoises, leur adhésion massive à des valeurs confucéennes aujourd'hui ouvertement promues par le Parti, leur effroi face à l'impossible réduction et délicate gestion des inégalités socio-économiques et leur nationalisme (notamment économique) pourraient les persuader de continuer de tourner le dos à toute démocratisation du système actuel, en particulier si celui-ci leur garantit de fait, en raison de leur position sociale privilégiée, la jouissance des principales libertés fondamentales auxquelles ils rêvaient, disons à l'époque de Tiananmen.
- 25 Il est vrai que l'idée démocratique progresse en Chine, que le modèle démocratique occidental et l'expérience taiwanaise séduisent un nombre croissant de Chinois irrités par la corruption des dirigeants, l'absence d'élections pluralistes, la censure persistante des médias et de l'Internet, les graves atteintes aux droits de l'homme ou les profondes faiblesses du système légal. De plus, l'on ne peut exclure qu'un jour, un segment

important de l'élite politique dirigeante réalise que le système démocratique et l'Etat de droit qui y est étroitement attaché — parce que ce système est réellement institutionnalisé et donc stable — gère bien mieux les inégalités et les conflits sociaux que les autres systèmes politiques. Mais cette idée reste encore très marginale dans le débat politique actuel, bien plus que par exemple à Taiwan où, même sous Chiang Kai-shek, la quasi-totalité des responsables des collectivités territoriales (villes, *xian*, cantons, villages) étaient élus, et si les partis d'opposition étaient bannis, les personnalités hors parti (*dangwai*) pouvaient participer à la vie politique. De ce fait, le système politique (et économique) continental demeure étroitement contrôlé par le parti unique qui se trouve à sa tête et aucune raison majeure ne le force à sortir de l'autoritarisme²⁶. Dans de telles circonstances, les partisans en Chine de la démocratie, sans une impulsion du sommet, prendront-ils le risque d'affronter le pouvoir et de le provoquer ? Ne doit-on pas ajouter que la montée en puissance des classes moyennes urbaines, les privilèges économiques persistants de la nomenklatura communiste ou para-communiste ou encore l'affirmation du corporatisme d'Etat constituent plutôt des facteurs supplémentaires de prudence des élites dans l'affrontement qui pourrait se mettre en place en cas de crise sociale ou économique ?

- 26 En d'autres termes, les nombreuses contraintes économiques et sociales mais aussi internationales — tenir son rang face aux Etats-Unis — que la Chine doit surmonter ainsi que les intérêts « de classe » des élites politico-économiques qui dirigent le pays militent contre une sortie rapide de l'autoritarisme. Il n'est pas exclu que les changements *dans* le système que nous avons présentés, puissent à terme favoriser un changement *de* système. Cependant, le passage à un autre système doit-il se traduire nécessairement par une transition vers la démocratie, en 2020 ou même avant comme le prédisent certains²⁷ ? La Chine ne peut-elle pas une fois de plus innover et au contraire réussir sa sortie du communisme par une évolution vers un autoritarisme assoupli mais stabilisé, consultatif mais élitiste et corporatiste, doté d'une certaine modernité juridique mais non d'un Etat de droit et seulement en partie institutionnalisé ? Bref, la Chine n'évoluerait-elle pas vers ce que je serais tenté d'appeler un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ?

NOTES

1. Cet article est une version remaniée d'une contribution présentée au colloque « Transformation de l'Etat et restructuration de la société chinoise » co-organisé par le CERI et le CEFC (29 et 30 avril 2004).
2. Cette réflexion a déjà été largement développée parmi les observateurs de la Chine contemporaine. Pour un tour d'horizon récent et de qualité de la question, cf. *Journal of Democracy*, vol. 14, n° 1, janvier 2003. Je citerai certaines des contributions, mais la lecture de l'ensemble d'entre elles est vivement recommandée.
3. *Renmin ribao* (*Le Quotidien du peuple*, ci-après RMRB), 15 septembre 2004.
4. Lorsque j'ai publié ma thèse d'Etat en 1992, sur la base d'une étude des réformes administratives introduites entre 1979 et 1991, cette adaptation ne semblait pas aussi

- « réussie » qu'elle peut apparaître aujourd'hui. Néanmoins, cela ne signifie pas que cette adaptation pourra se poursuivre sans heurts à l'avenir : il s'agit d'un constat de résultat établi en 2004 et non une prévision ; cf. Jean-Pierre Cabestan, *L'Administration chinoise après Mao. Les réformes de l'ère Deng Xiaoping et leurs limites*, Paris, Editions du CNRS, 1992.
5. Michel Bonnin, « Les métamorphoses du totalitarisme », *Le Débat*, n° 117, novembre-décembre 2001, pp. 114-135. J'avais dans les années 1980, avec Jean-Luc Domenach et d'autres, souscrit à cette idée. La relance des réformes en 1992 et l'assouplissement consécutif du régime m'ont conduit à réviser mon jugement sur la nature du système politique chinois. Cf. Jean-Pierre Cabestan, « La Chine : un totalitarisme oriental », in Léon Poliakov, *Les Totalitarismes du XXe siècle*, Paris, Fayard, 1987, pp. 321-357 ; Jean-Luc Domenach, « La Chine populaire ou les aléas du totalitarisme », in Guy Hermet, *Totalitarismes*, Paris, Economica, 1984. Jean-Luc Domenach a également évolué sur cette question, cf. Jean Luc Domenach, « La transition post-totalitaire en Chine », *Commentaires*, XXIV, 2001-93, pp. 35-47.
 6. Jean-Pierre Cabestan, *Le Système politique de la Chine populaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.
 7. Kenneth Lieberthal, Michel Oksenberg, *Policy Making in China : Leaders, Structures and Processes*, Princeton, Princeton University Press, 1988, et Kenneth Lieberthal, David Lampton (éds.), *Bureaucracy, Politics and Decision Making in Post-Mao China*, Berkeley, University of California Press, 1992.
 8. Edwin A. Winkler, « Institutionalization and Participation on Taiwan : From Hard to Soft Authoritarianism ? », *The China Quarterly*, n° 99, septembre 1984, pp. 481-499.
 9. Michel Oksenberg, « China's Political System : Challenges of the Twenty-First Century », in John Unger (éd.), *The Nature of Chinese Politics. From Mao to Jiang*, Armonk, New York, M. E. Sharpe, 2002, p. 201.
 10. Bruce J. Dickson, *Red Capitalists in China. The Party, Private Entrepreneurs and Prospects for Political Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
 11. James Derleth et Daniel R. Koldyk, « The District People's Congresses and Political Reform in China », et King-lun Ngok, « Law-making and China's Market Transition. Legislative Activism at the Eighth National People's Congress », *Problems of Post-Communism*, vol. 49, n° 2, mars-avril 2002, pp. 15-22 et 23-32.
 12. Lai Hairong, « Les élections semi-ouvertes de bourgs et de cantons au Sichuan. Les autorités locales les ont développées depuis 1995, pour regagner la confiance et le soutien des villageois », *Perspectives chinoises*, n° 80, novembre-décembre 2003, pp. 13-27.
 13. Stanley B. Lubman et Leïla Choukroune, « L'incomplète réforme par le droit », *Esprit*, n° 302, février 2004, pp. 122-136.
 14. Isabelle Thireau et Hua Linshan, « The Moral Universe of Aggrieved Chinese Workers : Workers' Appeals to Arbitration Committees and Letters and Visits Offices », *The China Journal*, n° 50, juillet 2003, pp. 83-103.
 15. Jean-Pierre Cabestan, « La nouvelle Assemblée populaire nationale et l'après XVIe congrès en Chine. Vers un autoritarisme élitiste et consultatif ? », *Perspectives chinoises*, n° 76, mars-avril 2003, pp. 4-20.
 16. Zou Keyuan, « La difficile harmonisation des législations locale et nationale », *Perspectives chinoises*, n° 81, janvier-février 2004, pp. 44-55.
 17. Son discours du 15 septembre 2004 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la promulgation de la première Constitution de la République populaire confirme cette orientation, cf. *RMRB*, 15 septembre 2004.

18. Alan p. L. Liu, « Mini-Nationalism in Post-Mao China », *Problems of Post-Communism*, vol. 49, n° 2, mars-avril 2002, pp. 44-51.
19. Stéphanie Balme, *Entre soi. L'élite du pouvoir dans la Chine contemporaine*, Paris, Fayard, 2004, pp. 147 et suiv.
20. Gongqin Xiao, « The Rise of the Technocrats », *Journal of Democracy*, op. cit., pp. 60-65.
21. Bo Zhiyue, *Chinese Provincial Leaders : Economic Performance and Political Mobility since 1949*, Armonk, New York, M. E. Sharpe, 2002.
22. Jonathan Unger, Anita Chan, « Corporatism in China : A Developmental State in an East Asian Context », in Barrett L. McCormick et Jonathan Unger (éd.), *China After Socialism, in the Footsteps of Eastern Europe or East Asia ?*, Armonk, New York, M.E. Sharpe, 1996, pp. 95-129 ; cf. aussi Jean-François Huchet, « Le capitalisme au secours du Parti communiste chinois », *Esprit*, n° 302, février 2004, pp. 137-150.
23. Qinglian He, « A Volcanic Stability », *Journal of Democracy*, op. cit., pp. 66-72.
24. Gordon Chang, *The Coming Collapse of China*, New York, Random House.
25. Joseph Fewsmith, *China Since Tiananmen. The Politics of Transition*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
26. Andrew J. Nathan, « Authoritarian Resilience », *Journal of Democracy*, op. cit., pp. 6-17.
27. 2020 est la date butoir avancée par Bruce Gilley dans son récent ouvrage, dont la tonalité optimiste apparaît dans le titre, cf. *China's Democratic Future. How It Will Happen and Where It Will Lead*, New York, Columbia University Press, 2004. Cet optimiste était déjà perceptible dans sa contribution, « The Limits of Authoritarian Resilience », *Journal of Democracy*, op. cit., pp. 66-72.

RÉSUMÉS

Depuis le lancement des réformes en 1979, le plus frappant dans le cas chinois est la grande capacité d'adaptation — et donc de résistance — du Parti communiste, de sa direction et de sa nomenclatura, en tant qu'institution exerçant de manière monopolistique le pouvoir politique et désireuse de préserver ce monopole tout en maintenant une emprise, de plus en plus ploutocratique, sur les segments les plus stratégiques de l'économie. Et les nombreuses contraintes économiques et sociales mais aussi internationales — tenir son rang face aux Etats-Unis — que la Chine doit surmonter ainsi que les intérêts « de classe » des élites politico-économiques qui dirigent le pays militent contre une sortie rapide de l'autoritarisme. Il n'est pas exclu que les changements dans le système qui ont été introduits puissent à terme favoriser un changement de système. Cependant, le passage à un autre système doit-il se traduire nécessairement par une transition vers la démocratie ? La Chine ne peut-elle pas une fois de plus innover et au contraire réussir sa sortie du communisme par une évolution vers un autoritarisme assoupli mais stabilisé, consultatif mais élitiste et corporatiste, doté d'une certaine modernité juridique mais non d'un Etat de droit et seulement en partie institutionnalisé ? Bref, la Chine n'évoluerait-elle pas vers ce que je serais tenté d'appeler un autoritarisme « éclairé » mais ploutocratique ?